

[panorapresse.ouest-france.fr](https://www.panorapresse.ouest-france.fr)

## C'est quoi ce dispositif anti-intrusion dont sont équipées certaines écoles au Havre ?

~3 minutes

Au [Havre \(Seine-Maritime\)](#) 14 établissements scolaires sont équipés de dispositifs de sécurisation. De quoi s'agit-il exactement ? Explications.



Des dispositifs anti-intrusion ont été déployés dans des écoles au [Havre](#).

C'est une ligne à l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025, liée au Budget primitif 2026 au [Havre](#), qui nous a mis la puce à l'oreille à savoir « l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour 1,27 million d'euros dont le dispositif de sécurisation des écoles ». De quoi s'agit-il ?

Une petite balise portable

Son nom : My Keeper. Derrière cette appellation se cache un système d'alerte d'anti-intrusion déployé au [Havre](#) dans 14 établissements scolaires. Concrètement, chaque salle de classe dispose d'une petite balise portable, un petit boîtier noir qui tient dans la main. Si l'enseignant est témoin d'une intrusion, d'un acte de malveillance ou de graves incivilités, il presse trois secondes le bouton de cet appareil pour déclencher le processus. La Municipalité, qui a équipé ces établissements pour un montant global de 218 000 euros, détaille :

Dès qu'une alerte est émise, l'ensemble des balises et sirènes de l'établissement – à l'exception de celle ayant déclenché l'alerte – se mettent en vibration et diffusent un signal sonore.

Une fois l'alarme déclenchée, la direction de l'établissement lance le PPMS (voir l'encadré). Selon le contexte, les élèves et le corps enseignant peuvent être soit confinés, soit évacués.

En parallèle, ce signalement est immédiatement transmis au centre de supervision urbaine qui, en fonction des informations reçues, en fait état auprès des forces de l'ordre et des secours.

C'est quoi le P.P.M.S ?

Il s'agit littéralement du Plan Particulier de Mise en Sûreté, qui se distingue du plan de secours "classique". Le chef de l'établissement est responsable de son activation. "En cas d'événement majeur ou à la demande des autorités préfectorales, académiques, des forces de sécurité intérieure, des services de secours ou du maire, le directeur d'école ou le chef d'établissement (ou son représentant en cas d'absence) met en œuvre la conduite à tenir prévue par le PPMS jusqu'à l'arrivée des forces de sécurité intérieure ou des services de secours ou jusqu'à la signification par les autorités d'un retour à une situation normale", précise le ministère de l'Education nationale.

À noter que ces balises peuvent également être utilisées lors des sorties scolaires.

Suivez l'actualité du [Havre](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok